

TENNIS DE LA CITADELLE ASBL

Siège Social : Avenue du Milieu du Monde, 3 5000 Namur N° d'entreprise : BE 0408.274.186

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur les membres effectifs,

L'organe d'administration de votre ASBL a le plaisir de vous convoquer le **samedi 26 mars 2022 à 16h00** au siège social de l'ASBL pour une assemblée générale à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du jour

- 1. Accueil de la Présidente ;
- 2. Approbation du PV de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2021 ;
- 3. Rapport du secrétaire;
- 4. Rapport de gestion de l'organe d'administration ;
- 5. Présentation des comptes clôturés au 31 décembre 2021 ;
- 6. Présentation du budget 2022;
- 7. Rapport des vérificateurs aux comptes ;
- 8. Approbation des comptes et décharge aux administrateurs y compris les démissionnaires et aux vérificateurs aux comptes ;
- 9. Election de nouveaux membres de l'organe d'administration;

 Deux administrateurs sont sortants : Céline Schreiber et Renaud André.

 Un administrateur coopté est sortant de fait : François Defays. Il y a donc 6 postes à pourvoir.

L'article 13 des statuts approuvés en AG du 25 juin 2021 dispose que : « pour être élu, chaque administrateur devra bénéficier de minimum 35 % des voix présentes ou représentées ».

Seuls les membres effectifs de l'association ont le droit de poser leur candidature à la fonction d'administrateurs de l'association. Tout candidat intéressé pourra poser sa candidature au moins 8 jours avant l'Assemblée générale (soit avant le 18 mars) par dépôt d'une correspondance au siège de l'association ou par envoi mail à info@tennis-citadelle.be (cfr. Règlement d'ordre intérieur approuvé par l'AG du 25 juin 2021).

- 10. Nomination des vérificateurs aux comptes pour trois exercices ;
- 11. Fixation des cotisations pour la saison 2022;
- 12. Divers.

Dans l'attente de vous retrouver lors de cette Assemblée générale, nous vous prions d'agréer, chers membres, l'expression de nos salutations sportives les meilleures.

Pour l'organe d'administration Céline Schreiber, Présidente Anne-Sophie Poncelet, Secrétaire

PROCURATION (1)

| Je soussigné(e) |
|---|
| déclare donner procuration par la présente à |
| aux fins de me représenter et de prendre part à ma place aux votes qui se dérouleront à |
| 'assemblée générale statutaire du Tennis de la Citadelle le samedi 26 mars 2022 à 16h. |
| |
| Fait à, le |
| |
| |
| (signature) |

(1) Mentions obligatoirement manuscrites (rédigées de la main du mandant) et comportant le nom et le prénom du mandataire

L'article 8 des statuts approuvés en en AG du 25 juin 2021 : Droit de vote

Seuls les membres effectifs âgés d'au moins seize ans à la date de l'assemblée générale ont droit de vote*. Tout membre effectif peut se faire représenter par un autre membre effectif en lui donnant procuration à cet effet. Pour être valable, cette procuration devra être datée et signée par le mandant et le mandataire. Les conditions de validité des procurations et les modalités du dépôt de celles-ci, seront précisées dans un règlement d'ordre intérieur. Chaque membre ne pourra toutefois disposer valablement en tant que mandataire, que d'une seule procuration.

Si une assemblée générale des membres adhérents est convoquée, tout membre adhérent peut se faire représenter par un autre membre adhérent en lui donnant procuration à cet effet. Une seule procuration par membre adhérent est possible.

En référence au Règlement d'ordre intérieur approuvé par l'AG du 25 juin 2021 au point V.4 - Les candidatures aux postes d'administrateurs :

- ...
- Chaque membre effectif ayant droit de vote pourra donner une procuration datée et signée à un autre membre effectif. L'organe d'administration établira un modèle de procuration qui sera disponible sur son site internet et qui seul pourra être utilisé sous peine d'irrecevabilité de la procuration.
- Chaque membre effectif ne pourra être porteur que d'une seule procuration
- Préalablement au vote, il sera procédé à une vérification de la régularité de la procuration par deux représentants membres de l'assemblée générale.
- •

*= les membres en ordre de cotisation au 31.12.2021

